



Extrait du registre des délibérations
du conseil de la communauté de communes
du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 04 décembre 2023

Date de convocation

24 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, lundi 04 décembre à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Ounans au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Retrait du SICTOM Jura Est N°160/2023

Nombre de membres

39

Présents

34

Représentés

1

Excusés

5

Votants

35

Présents

Mesdames Desarbres, Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Faivre, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Dejeux, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Baton, Magdelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Brugnot, Coutrot, Bigueur, Besia, Mairot.

Excusés Mmes Falcinella-Gillard, Giancatarino, MM. Chevanne (procuration à Mme Valot), Koehren, Schouwey.

Absents

Vu le CGCT et notamment son article L. 5212-20,

Considérant que la Communauté de communes du Val d'Amour adhère au SICTOM Jura Est pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la commune de Villeneuve d'Aval,

Considérant que le syndicat a décidé d'appliquer une redevance incitative sur son territoire d'intervention qui créera une différence de traitement entre les usagers du Val d'Amour,

Considérant que le SICTOM de la zone de Dole est en mesure d'assurer la gestion des ordures ménagères de la commune de Villeneuve d'Aval,

Considérant la proposition du SICTOM Jura Est de modifier ses statuts pour entériner le retrait de la Communauté de communes,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Demander son retrait du SICTOM Jura Est, sans contrepartie financière,



- Approuver la modification statutaire du SICTOM Jura Est validant le retrait de la Communauté de communes du Val d'Amour (pour la commune de Villeneuve d'Aval).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

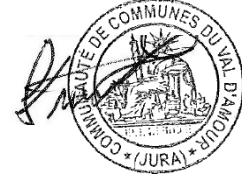
Etienne Rougeaux

Le Président



Alain Fraichard

Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publié et affiché

Le